

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2509

14 octobre 2008

SOMMAIRE

Advent Energy	120389	Investment Select Fund IV	120404
Albemarle Management S.à.r.l.	120411	JPH International SPF S.A.	120402
American Coffee Investment Holding S.A.	120398	Lend Lease Europe Properties, SICAF ..	120429
Ansea S.A.	120393	Lober Soparfi S.A.	120393
A.T. Electronics S.A.	120389	Loseti S.A.	120386
Axell S.A.	120391	Lugaro Financing Holding S.A.	120392
Azur Investments Holding S.A.	120386	Melkmina S.A.	120386
Baikal S.A., SPF	120427	Mica S.A.	120390
Bellbird S.A.	120391	Midland Pyxis Group S.A.	120432
Bengala Investment Holding S.A.	120393	M.S.C.V. Consulting S.à r.l.	120421
Brain & More S.A.	120390	Nordic Cable Holding S.C.A.	120392
Brain & Stones SA	120391	Pierres de Taille Floresta S.à r.l.	120407
Centurian SA	120392	Reliance Investments S.à r.l.	120392
Compagnie d'Etude et de Conseil Luxem- bourg S.A.	120419	R.I.S. S.A.	120387
Composite S.A.	120391	Rollasun S.A.	120388
Dena Holding S.A.	120393	Russian Car Loans No. 1 S.A.	120388
Dexia Prime Advanced	120395	Saint-Honoré Microfinance	120394
D.T. Helleng	120399	Sanitas Products S.A.	120388
Edeno S.A.	120395	Save Animals	120407
E.G. COP S.à r.l.	120386	Seasick S.A.	120389
EMC Luxembourg PSF S.à r.l.	120427	Sumitomo Trust and Banking (Luxem- bourg) S.A.	120397
Entreprise Del Col SA	120410	Swan Walk S.à r.l.	120422
Europa Transport S.A.	120432	The 7th Arch S.A.	120387
Familyfond S.A.	120387	Tootal Silk S.A.	120394
Fertifin S.A.	120432	Triton Masterluxco 2 S.à r.l.	120424
FOGA Finance S.A.	120396	Union de Travaux du Luxembourg (U.T.L.)	120390
Freepost S.à r.l.	120390	Vector Holdings S.à r.l.	120429
Gestion et Productions Promotionnelles S.A.	120388	Vip Domotec Group S.A.	120389
Haydn S.à r.l.	120387	von der Heydt Kersten Invest S.A.	120396
Haydn S.à r.l.	120424	Water Resources S.à r.l.	120429
Historia S.A.	120397	Zamin S.à r.l.	120409
IEMAM-Indosuez Emerging Markets Asset Management S.A.	120431		

Melkmina S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 124.813.

—
Par la présente, je vous confirme ma décision de démissionner de mon poste d'administrateur de votre société, ce avec effet immédiat.

Le 4 juin 2008.

Stéphane MORELLE.

Référence de publication: 2008121025/1267/11.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU06024. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080140698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Loseti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.629.

—
Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 février 2006, acte publié au Mémorial C n° 1020 du 24 mai 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOSETI S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008125286/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09075. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

E.G. COP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2135 Luxembourg, 10, Fond Saint Martin.

R.C.S. Luxembourg B 101.969.

—
Conformément à l'article 5 des statuts, le gérant a décidé le 12 septembre 2008 de transférer l'adresse du siège social au 10, Fond Saint Martin à L-2135 Luxembourg.

Monsieur Soheil HASHEMI ASSASSI

Le gérant

Référence de publication: 2008125292/603/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07353. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080145915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Azur Investments Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.391.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AZUR INVESTMENTS HOLDING S.A.

I. SCHUL / S. BAERT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008125790/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00471. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Familyfond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 120.244.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAMILYFOND S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008125792/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00477. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Haydn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.745.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008125759/239/12.

(080146935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

The 7th Arch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 131.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008125756/220/12.

(080146964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

R.I.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 83.178.

Mention rectificative de l'affectation du résultat au 31 décembre 2006

Cette mention rectificative raye le dépôt précédent no L080042841.04 du 20 mars 2008 et le remplace par cette mention rectificative portant sur l'affectation du résultat au 31 décembre 2006.

Le dépôt antérieur a été enregistré le 19 mars 2008 sous la référence LSO-CO05666.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008125830/6312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00363. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Russian Car Loans No. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 119.037.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.
TMF Management Luxembourg S.A.
Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008125826/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00411. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Gestion et Productions Promotionnelles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 48.971.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} /10/2008.
GESTION ET PRODUCTIONS PROMOTIONNELLES S.A.
Régis DONATI / Marie-Fiore RIES-BONANI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008125820/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08964. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Sanitas Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 106.701.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008125828/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00357. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Rollasun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 133.629.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.
Gérard LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2008125750/220/12.

(080146979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

A.T. Electronics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 94.824.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

26.09.08.

Signature.

Référence de publication: 2008125741/1750/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 septembre 2008, réf. DSO-CU00216. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080145697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Advent Energy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 112.512.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008125757/239/12.

(080146952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Vip Domotec Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 66.637.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/10/2008.

Pour VIP DOMOTEC GROUP S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008125831/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07755. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Seasick S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 32, Montée de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 84.598.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/10/2008.

Pour SEASICK S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008125832/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08878. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Mica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 102.302.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Pour MICA S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette Heck / Catherine Day-Royemans

Référence de publication: 2008125784/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08364. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Union de Travaux du Luxembourg (U.T.L.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 75, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 13.569.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/10/2008.

Pour UNION DE TRAVAUX DU LUXEMBOURG (U.T.L.) S.à.r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008125836/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07733. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Freepost S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 113.017.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008125760/239/12.

(080146927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Brain & More S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 85.625.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008125991/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09642. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Axell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.706.

Constituée par-devant M^e Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),
en date du 31 août 2004, acte publié au Mémorial C no 1154 du 15 novembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AXELL S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008125990/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09658. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Composite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 41.695.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008125994/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09629. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Bellbird S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 54.681.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2008.

Pour BELLBIRD S.A.

Signature

Référence de publication: 2008125998/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06637. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Brain & Stones SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 98.368.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008125992/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09637. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Centurian SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 84.224.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008125993/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09633. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Reliance Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 101.334.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008125997/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00854. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Nordic Cable Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 114.065.

Le bilan et l'annexe au 29 février 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008125996/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09485. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Lugaro Financing Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 76.174.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 août 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 août 2008 que:

- Le siège social est transféré à partir du 15 août 2008 au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Christophe Fender / Luc Sunnen.

Référence de publication: 2008125999/7857/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09502. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Lober Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 5, rue Langenbetten.
R.C.S. Luxembourg B 85.844.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.09.2008.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008125962/7810/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07943. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Dena Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 48.510.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.09.2008.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008125963/7810/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07945. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Ansea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 73.658.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.09.2008.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008125961/7810/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07932. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Bengala Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 98.740.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008126062/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01651. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Tootal Silk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 60.186.

Le bilan au 29 février 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

26 SEPTEMBRE 2008.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008126019/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00205. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Saint-Honoré Microfinance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 111.570.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 19 août 2008

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- le renouvellement du mandat des Administrateurs suivants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009:

* La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, représentée par Samuel Pinto, Président du Conseil d'Administration

* Monsieur Marc ODENDALL, Administrateur

* Monsieur Martin VELASCO, Administrateur

* Monsieur Henri ELBAZ, Administrateur

* Monsieur Humbert GARREAU de LABARRE, Administrateur

* Monsieur Alexandre COL, Administrateur

- le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration:

- La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, représentée par Samuel Pinto, 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75401 Paris

Administrateurs:

- Monsieur Marc ODENDALL, 12, avenue de l'Amandolier, CH-1208 Genève

- Monsieur Martin VELASCO, 46, route de Meinier, CH-1253 Vandoeuvres

- Monsieur Henri ELBAZ, 7, rue Charrier, F-94000 Créteil

- Monsieur Humbert GARREAU de LABARRE, 16, rue Saint Romain, F-75006 Paris

- Monsieur Alexandre COL, 11, avenue Alfred-Bertrand, CH-1206 Genève

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L - 1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, B.P. 1443.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Bénédicte LOMMEL / Pascale BARTZ

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008126054/1183/39.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04756. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Dexia Prime Advanced, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 108.505.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue en date du 27 août 2008, a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Monsieur Luc HERNOUX, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Monsieur Hugo LASAT, Président du Comité Exécutif du groupe Dexia Asset Management, Administrateur Délégué de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, Président du Comité Exécutif du groupe Dexia Asset Management, Administrateur Délégué de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Monsieur Alain PETERS, Head of Global Strategy & Fund Management, Dexia Asset Management Luxembourg, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Jeffrey NADAL, Vice-President, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette.

Benoît HOLZEM, Managing Director, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG représenté par H. Lasat, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

L'Assemblée a également décidé de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Ces mandats sont renouvelés pour une période d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été désignés.

Pour Dexia Prime Advanced SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008126825/1126/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07738. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Edeno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 108.816.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 août 2008 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'Administrateur:

* de Monsieur Jean QUINTUS, demeurant rue de Fischbach, 11 à L-7391 Blaschette

* de la société FIDUPAR, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, représentée par Monsieur Noël Didier,

* et de la société COSAFIN S.A, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques Bordet.

- L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de VO CONSULTING Lux SA, route d'Arlon, 4, L-8399 Windhof.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31.12.2008.

Pour copie conforme

COSAFIN SA

Administrateur

Signature

J. QUINTUS

Administrateur

Référence de publication: 2008126745/1172/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00400. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

FOGA Finance S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.059.

—
Extraits de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 16 septembre 2008

1) Les actionnaires ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Pierre METZLER de son poste d'administrateur unique de la société avec effet au 16 septembre 2008.

2) Les actionnaires de la Société ont décidé de fixer le nombre d'administrateurs de la Société à quatre (4) et de nommer Monsieur Olivier Michel AMENGUAL, Monsieur Guy GASIOROWSKI, Monsieur Francis AUPETIT et Madame Ada AMENGUAL-JANIETZ en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 16 septembre 2008 jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2007.

3) Par conséquent, à partir du 16 septembre 2008, le conseil d'administration de la Société sera composé des quatre (4) membres suivants:

1. Monsieur Olivier Michel AMENGUAL, né le 26 juin 1970 à Toulouse (France), demeurant à L-1139 Mühlenbach, 50, rue des Sept-Arpents;

2. Monsieur Guy GASIOROWSKI, né le 5 février 1963 à Marange-Silvange (France), demeurant à 1, Impasse Ste Lucie, F-57070 Vantoux, France;

3. Monsieur Francis AUPETIT, né le 5 octobre 1965 à Hayange (France), demeurant à 23, rue Frédéric Chopin, F-57310 Rurange-les-Thionville, France;

4. Madame Ada AMENGUAL-JANIETZ, née le 23 février 1983 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant à L-1139 Mühlenbach, 50, rue des Sept-Arpents.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008126215/280/29.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08986. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

von der Heydt Kersten Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.147.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 mars 2008 que les mandats d'Administrateurs de Monsieur Harmut RÖDIGER et Monsieur Michael GOLLITS ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Le mandat de Monsieur Wolfgang Jürgen Albert VATER en tant qu'Administrateur n'a pas été renouvelé.

De plus, a été élue Administrateur en remplacement, jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008, Madame Sabine ADLWART, née le 3 février 1978 à Penzberg (Allemagne) et domiciliée au 18, Waldhauserstrasse, D-82547 Eurasburg St. Beuerberg (Allemagne).

Enfin, le mandat de la société Dr. Wollert - Dr. Elmendorff S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VON DER HEYDT KERSTEN INVEST S.A.

SGG Corporate Services S.A.

412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008126786/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08714. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Historia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 113.796.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 22 août 2008 à 09.45 heures à Luxembourg
Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean QUINTUS, Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de la société V.O. Consulting Lux S.A. pour une période d'un an.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2008126771/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00392. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Sumitomo Trust and Banking (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 22.765.

Conseil d'administration

Les personnes suivantes ont été nommées aux postes d'administrateurs de la Société avec effet au 27 mars 2008 et pour une durée allant jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires de 2009:

- Keiji Nakamura, né le 22 mai 1964 à Nara (Japon) et domicilié au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

- Yukihiro KITANO, né le 18 août 1958 à Fukui (Japon) et domicilié au 5-33 Kitahanna 4-chome, Chuo-ku, Osaka 540-8639, Japon

- Koichi ONAKA, né le 25 décembre 1960 à Kyoto (Japon) et domicilié au 5-33 Kitahanna 4-chome, Chuo-ku, Osaka 540-8639, Japon

La personne suivante a été nommée au poste d'administrateur de la Société avec effet au 9 juillet 2008 et pour une durée allant jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires de 2009:

- Yoshio HISHIDA, né le 1^{er} janvier 1964 à Shiga (Japon) et domicilié au 5-33 Kitahanna 4-chome, Chuo-ku, Osaka 540-8639, Japon

Délégué à la gestion journalière

La personne suivante a été nommée au poste de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 5 mars 2007 et pour une durée indéterminée:

- Keiji Nakamura, né le 22 mai 1964 à Nara (Japon) et domicilié au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Réviseur d'entreprises

Le société suivante a été nommée réviseur d'entreprises de la Société avec effet au 27 mars 2008 et pour une durée allant jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires de 2009:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2008126377/267/34.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00925. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

American Coffee Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 12.619.

L'an deux mille huit, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AMERICAN COFFEE INVESTMENT HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 12.619, constituée suivant acte reçu en date du 19 décembre 1974, publié au Mémorial C numéro 24, page 1129, du 17 février 1975.

La séance est ouverte sous la présidence de Marc LAMESCH, réviseur d'entreprise, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 4.000 (quatre mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination de Confidentia (Fiduciaire) S. à r.l. comme Liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Confidentia (Fiduciaire) S.à R.L., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. LAMESCH, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2008. Relation: LAC/2008/35722. — Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008123852/211/62.

(080144231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

D.T. Helleng, Association sans but lucratif.

Siège social: Hellange,

R.C.S. Luxembourg F 7.723.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le 24 mai 2008

ont comparu:

1. Monsieur Hansen Carlo, demeurant à 20, Crauthemerstrooss, L-3334 Hellange; employé CFL e.r.; de nationalité luxembourgeoise

2. Monsieur Flies Arthur, demeurant à 14, Crauthemerstrooss, L-3334 Hellange; employé BCEE e.r.; de nationalité luxembourgeoise

3. Mademoiselle Hansen Sandy, demeurant à 20, Crauthemerstrooss, L-3334 Hellange; éducatrice gradué de nationalité luxembourgeoise

4. Monsieur Holtzem Laurent, demeurant à 3 A, Mondorferstrooss, L-3337 Hellange; cultivateur, de nationalité luxembourgeoise

5. Monsieur Bour John, demeurant à 14 A, Beeteburgerstrooss, L-3333 Hellange; employé CFL e.r.; de nationalité luxembourgeoise

6. Monsieur Metzler Steve, demeurant à 6, op den Aessen, L-5837 Fentange; employé CFL; de nationalité luxembourgeoise

7. Monsieur Meyer Luc, demeurant à 19, Mondorferstrooss, L-3337 Hellange; ingénieur diplômé; de nationalité luxembourgeoise

8. Monsieur Meyer René, demeurant à 18, Letzebuergerstrooss, L-5752 Frisange; ouvrier communal; de nationalité luxembourgeoise

9. Madame Schaus-Belhomme Patricia, demeurant à 42, rue du Parc, L-3782 Tétange; femme au foyer; de nationalité luxembourgeoise

lesquels se sont constitués en vue de la création d'une association sans but lucratif dont les statuts auront la tenue suivante:

Titre préliminaire - Définitions

Aux termes des présents statuts, on entend par:

- "Association"

l'Association sans but lucratif D.T. Helleng

- " F.L.T.T. "

La Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table

- "Membre actif"

Toute personne physique à laquelle cette qualité a été reconnue par le Comité et qui paie la cotisation annuelle prévue par l'article 11 des présents statuts et ayant une licence "actif ou "loisir" auprès de la F.L.T.T.

- "Membre donateur"

Toute personne physique ou morale qui, par son don ou le paiement volontaire de la cotisation annuelle, apporte son soutien financier à l'association.

- "Membre d'honneur"

Toute personne physique ou morale à laquelle cette qualité a été reconnue par le comité.

Titre I.- Dénomination, Siège et Affiliation

Art. 1^{er} . L'association est dénommée D.T. Helleng, asbl. Elle est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

Tous les membres actuels et ceux qui seront admis dans la suite s'engagent à observer les présents statuts ainsi que les règlements d'ordre intérieur qui peuvent être établis ultérieurement.

Art. 2. Le siège social de l'association est établi à Hellange. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du Comité.

Art. 3. L'Association, est obligatoirement membre de la F.L.T.T. asbl

Titre II.- Objet et Durée

Art. 4. L'association a pour objet de permettre l'exercice, la promotion et la propagation du tennis de table, A cet effet, elle peut notamment:

- organiser des séances d'entraînement à l'attention de ses membres actifs.
- participer à des matchs et tournois de tennis de table.
- apporter son soutien à des actions de promotion du tennis de table,
- organiser des événements sportifs, tels que tournois de tennis de table, et d'autres manifestations locales.

D'une façon générale, l'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. La durée de l'association est illimitée.

Titre III.- Admission de Membres

Art. 6. Le nombre minimum des membres de l'association est fixé à trois.

Art. 7. Toute personne physique ou morale peut devenir membre de l'association. La qualité de membre actif et de membre d'honneur s'acquiert par décision majoritaire du comité. Le comité n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels une demande d'adhésion est rejetée. Cette décision est sans appel et sera communiquée à l'intéressé par simple courrier. La qualité de membre donateur s'acquiert par versement d'un don au profit de l'association et/ou par le paiement volontaire de la cotisation annuelle.

Titre IV.- Démission, Exclusion, Suspension

Art. 8. Tout membre actif est libre de se retirer à tout moment de l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au Comité.

Est réputé démissionnaire le membre actif qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe, dans les deux mois du rappel qui lui a été adressé par simple lettre à la poste ou par courrier électronique.

Art. 9. Le Comité peut suspendre, jusqu'à décision de l'Assemblée Générale, les membres actifs, qui se seraient rendus coupables d'une infraction grave aux statuts, aux règlements intérieurs ou aux décisions des organes de l'association, mettant par là en cause l'existence et la bonne renommée de celle-ci. L'exclusion d'un membre actif peut être prononcée pour les mêmes raisons que celles définies ci-avant ainsi que lorsqu'il agit contre les intérêts de l'association par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées.

Art. 10. Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu ainsi que le membre donateur et le membre d'honneur n'ont aucun droit sur l'avoir social. De même les héritiers ou ayants droit du membre décédé ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire. Les cotisations versées restent acquises à l'association.

Titre V.- Cotisations

Art. 11. Le montant de la cotisation des membres est fixé par l'Assemblée Générale. Le montant de la cotisation ne pourra cependant dépasser la somme de EUR 75,- (soixante-quinze) euros pour les membres actifs. Le montant de la cotisation des autres membres ne sera pas plafonné.

Les cotisations sont payables dans le mois qui suit l'appel de la cotisation. Leur paiement est obligatoire pour les membres actifs. Pour tous les autres membres, le paiement résulte d'un acte de libre volonté.

Titre VI.- Assemblée Générale

Art. 12. L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres actifs et des membres d'honneur.

Les membres donateur ont le droit d'assister aux Assemblées Générales avec voix consultative. L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Comité ou, en cas d'empêchement par le Secrétaire du Comité.

Art. 13. L'Assemblée Générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont notamment réservés à sa compétence:

- les modifications aux statuts sociaux
- la nomination ou la révocation des membres du Comité
- l'approbation des budgets et des comptes
- la dissolution volontaire de l'association
- les exclusions de membres

Elle décide souverainement de l'activité générale, des buts ainsi que de l'orientation de l'association.

Art. 14. Il doit être tenu au moins une Assemblée Générale chaque année.

Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée toutes les fois que l'intérêt de l'association l'exige, par décision du Comité. Elle doit l'être à la demande d'un cinquième des membres actifs au moins.

Art. 15. L'Assemblée Générale est convoquée par le Comité par simple lettre ou courrier électronique adressé à tous les membres actifs et membres d'honneur au moins huit jours avant l'assemblée.

L'ordre du jour doit être mentionné dans la convocation.

L'Assemblée Générale délibère valablement quelque soit le nombre de membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées, sauf dispositions contraires prévues par la loi ou les présents statuts. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer valablement que sur les points mentionnés à l'ordre du jour.

Art. 16. Tous les membres actifs et d'honneur, âgés d'au moins 16 ans ont un droit de vote égal, chacun disposant d'une voix.

Chaque membre actif et d'honneur a le droit, de se faire représenter par un autre membre moyennant une procuration écrite. Chaque membre ne peut être titulaire que d'une procuration, qui est à remettre au Président avant l'ouverture de l'Assemblée.

Art. 17. Le vote se fait à main levée, à moins que le scrutin secret soit proposé par le Comité ou demandé par un cinquième au moins des membres actifs ou d'honneur présents. Les décisions de l'Assemblée Générale sont portés à la connaissance des membres actifs, d'honneur et des tiers intéressés par voie de simple lettre ou par courrier électronique.

Art. 18. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association ou la modification des statuts que conformément aux stipulations y relatives de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif,

Titre VII.- Comité

Art. 19. L'Association est administrée par un comité composé de 3 membres au moins et de 11 au plus, âgés de 18 ans au moins qui sont nommés parmi les membres actifs et d'honneur par l'Assemblée Générale pour un terme d'une année. Ils sont sortants et rééligibles.

Le Comité désigne parmi ses membres le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier.

En cas de vacance d'un siège au sein du Comité, le Comité a le droit de compter un nouveau membre.

Toutefois le mandat de ce dernier ne saura dépasser le mandat des autres membres du Comité.

Art. 20. Le Comité se réunit sur convocation du président ou du secrétaire. Il se réunit chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige. Il doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président. Les membres du Comité sont convoqués par simple lettre ou par courrier électronique. Le Comité ne peut statuer que si la majorité des membres est présente, les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 21. Le Comité a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association et notamment ceux résultant de la loi modifiée du 21 avril 1928 ainsi que les présents statuts.

Titre VIII.- Règlements des comptes

Art. 22. Le Comité établit les comptes des recettes et des dépenses de l'exercice social et les soumet pour approbation à l'Assemblée Générale annuelle. Deux réviseurs de caisse à désigner par l'Assemblée Générale parmi les membres du D.T.Helleng Asbl exerceront la surveillance des opérations de caisse, ils feront annuellement un contrôle dont ils présenteront le rapport à l'Assemblée Générale. Les deux réviseurs de caisse doivent être âgés de 18 ans à la date de l'Assemblée Générale et leur mandat n'est pas compatible avec celui d'administrateur en exercice. Le mandat de réviseur de caisse est renouvelable.

Titre IX.- Modifications des statuts

Art. 23. Il sera procédé aux modifications statutaires et à la dissolution de l'association conformément aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928.

En cas de dissolution de l'association, le capital social restera à la disposition de l'Administration Communale de Frisange, qui devra le conserver pendant une période de cinq ans à partir de la date de dissolution. Passé ce délai, le capital sera mis à la disposition des associations sportives de la commune de Frisange.

N.B. Les présents statuts sont déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Fait à Hellange, le 24 mai 2008.

Référence de publication: 2008124919/9380/154.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04063. - Reçu 322,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

JPH International SPF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.824.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. La société «ARIELLE COMPANY LIMITED», ayant son siège social à 12, Old Bond Street, London, W1S 4 PW, ici représentée par Madame Sandrine ORTWERTH, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 17 septembre 2008.

2. La société «BILFORD INVESTMENTS LIMITED», ayant son siège social à 12, Old Bond Street, London, W1S 4 PW, ici représentée par Madame Sandrine ORTWERTH, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 22 septembre 2008.

lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «JPH INTERNATIONAL SPF S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, au sens de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société n'aura aucune activité commerciale.

La Société peut emprunter de quelque façon que ce soit et émettre des obligations.

La Société est soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,00) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1,00) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III.- Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Dans les délibérations du conseil d'administration, la voix du président est prépondérante.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à l'endroit indiqué dans les avis de convocations, le deuxième mardi du mois de mars à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

2. La première assemblée ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

	Actions
1- la société «ARIELLE COMPANY LIMITED», préqualifiée, VINGT-DEUX MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS	22.733
2- la société «BILFORD INVESTMENTS LIMITED», préqualifiée, HUIT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEPT	8.267
TOTAL: TRENTE ET UN MILLE	31.000

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 1.500,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Etienne GILLET, employé privé, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

b) Monsieur Guy GLESENER, conseiller juridique, né à Luxembourg le 2 décembre 1946, demeurant à L-2531 Luxembourg, 36, rue Frantz Seimetz.

c) Monsieur Jacques TORDOOR, employé privé, né à Longwy (France) le 27 mai 1948, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société AUDITEX S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 91559, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince.

5.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparantes, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 25 septembre 2008, MER/2008/1533. — Reçu cent cinquante-cinq euros à 0,5% = 155,- €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 septembre 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008124638/243/143.

(080145159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Investment Select Fund IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 124.189.

In the year two thousand and eight, on the second day of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of INVESTMENT SELECT FUND IV (the "Company"), with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 124.189, incorporated by a deed of the undersigned notary, on January 25, 2007, and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 300 of March 5, 2007.

The general meeting is opened at 10:00 a.m. and Mr Yannick Deschamps, lawyer, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mrs Frédérique Lefèvre, lawyer, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Hélène Subtil, lawyer, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 279.15 shares in circulation, 279.15 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda on August, 8, 2008.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

- (i) Decision to dissolve and liquidate the Company;
- (ii) Appointment of Maître Pierre Delandmeter as liquidator;
- (iii) Determination of the powers of the liquidator;
- (iv) Appointment of Ernst & Young Luxembourg S.A. as auditor to the liquidation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The meeting decides to dissolve and liquidate the Company.

Second resolution

The meeting decides to appoint Maître Pierre Delandmeter with professional address at Luxembourg, 8-10 avenue Marie-Thérèse as liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Third resolution

The meeting decides to determine of the powers of the liquidator as follows:

The meeting resolves to confer to the liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended, (the "Law").

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Fourth resolution

The meeting decides the appointment of Ernst & Young Luxembourg S.A., as auditor to the liquidation.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux septembre.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de INVESTMENT SELECT FUND IV (la "Société") avec siège social à Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 124.189 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 janvier 2007, et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 300 daté du 5 mars 2007.

L'assemblée est ouverte à 10:00 et Mr Yannick Deschamps, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, est élu président de l'assemblée.

Mrs Frédérique Lefèvre, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg est nommé scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Mrs Hélène Subtil, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 279,15 actions en circulation, 279,15 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notices, comprenant l'ordre du jour, le 8 août 2008.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Décision de dissolution et de liquidation de la Société;
- 2) Nomination de Maître Pierre Delandmeter comme liquidateur
- 3) Détermination des pouvoirs du liquidateur;
- 4) Nomination de Ernst & Young Luxembourg S.A. comme commissaire à la liquidation.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme Maître Pierre Delandmeter, avec adresse professionnelle au 8-10, avenue Marie-Thérèse à Luxembourg, en tant que liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société;

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs comme suit:

L'assemblée décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi").

Le liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Le liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques applicables du marché pour des services rendus par des experts comptables.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme Ernst & Young Luxembourg S.A. comme commissaire à la liquidation.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi de la version française, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. DESCHAMPS, F. LEFÈVRE, H. SUBTIL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2008, Relation: LAC/2008/36112. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008121227/242/114.

(080141121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Pierres de Taille Floresta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3824 Schifflange, 11, Cité um Benn.
R.C.S. Luxembourg B 88.026.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 8 septembre 2008

Ordre du jour:

1. Cession de part

Résolutions prises

Les associés:

- 1) Monsieur Manuel José Lage Martins, tailleur de pierre, demeurant à L-3824 Schifflange, 11, Cité um Benn (639 parts);
 - 2) Etablissements SINNER & CIE, S.à r.l., avec siège social 6, rue Biergerkraiz, L-8120 Bridel (1 part);
- de la société à responsabilité limitée PIERRES DE TAILLE FLORESTA, ayant son siège social à L-3824 Schifflange, 11, Cité um Benn.

Ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Etablissements SINNER & CIE, S.à r.l propriétaire d'1 part de la société à responsabilité limitée PIERRES DE TAILLE FLORESTA, établie et ayant son siège social à Schifflange;

Etablissements SINNER & CIE, S.à r.l cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur Manuel José Lage Martins, qui accepte, 1 part de la société dont s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus, le capital social de la société PIERRES DE TAILLE FLORESTA, S.à r.l., représenté par cent (1.000) parts sociales, est répartie comme suit:

	Parts sociales
- Monsieur Manuel José Lage Martins	640
- Monsieur Joao Lage Martins	90
- Monsieur Antenor Lage Martins	90
- Monsieur Miguel Antonio Lage Martins	90
- Monsieur Secundino Lage Martins	90
Total: cent parts sociales	1.000

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix nominal des parts, montant que Etablissements SINNER & CIE, S.à r.l. reconnaît avoir reçu et en donnant quittance.

Fait à Luxembourg, le 8 septembre 2008, en 2 exemplaires.

- / Etablissements SINNER & CIE, S.à r.l.

Manuel José Lage Martins / Signature

Référence de publication: 2008125075/8074/40.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00388. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Save Animals, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8523 Beckerich, 21, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg F 7.724.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1. Président, représenté par Fabienne ORIGER
2. Secrétaire, représenté par Nathalie DESSI
3. Trésorier, représenté par Emanuele GRIPPO
4. Vice-président, représenté par Marcelle ORIGER

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de Save Animaux. Elle prend la forme d'une association sans but lucratif.

Art. 2. L'association a pour objet de promouvoir les droits des animaux.

Art. 3. L'association a son siège social à Beckerich, 21 Dikrecherstrooss L-8523. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association Save Animals A.s.b.l.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par écrit sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par écrit, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai d'un an à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers de membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressé un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 4 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

VI. Contributions et Cotisation

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de d'association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maximale pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Signature.

Référence de publication: 2008124922/2421/90.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00584. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Zamin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 96.759.

1. MAYFLOWER Sàrl, a limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 94.981, here represented by its manager, David SMITH,

2. Foncière CG & Associés S.A, a limited liability company (société anonyme), under Luxembourg Law, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 101.813, here represented by its managers, Mr Philippe Aflalo and Mrs Joelle Mamane,

3. Mrs Olimpia CIARDI, born in Roma (Italy), on July 25, 1959 and residing in Rangers Lodge Bungalow, Corbury Park, Charlbury Town Chipping Norton, Oxfordshire OX7 3HD, United Kingdom.

Pursuant to a share transfer agreement dated 14 May 2008, four (4) shares of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from MAYFLOWER Sàrl to Mrs Olimpia CIARDI. At this same date, two (2) shares of the Company have been transferred from Foncière CG & Associés S.A. to Mrs Olimpia CIARDI

Consequently, the subscribed capital of the Company is fixed as follows:

- Mrs Olimpia CIARDI	6 shares
- MAYFLOWER Sàrl	396 shares
- Foncière CG & Associés S.A.	198 shares

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:

1. MAYFLOWER Sàrl, une société à responsabilité limitée, sous la Loi Luxembourgeoise, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.981,

Son représentant est David SMITH,

2. Foncière CG & Associés S.A, une société anonyme, sous la Loi Luxembourgeoise, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.813,

Ses représentants sont Monsieur Philippe Aflalo et Madame Joelle Mamane,

3. Madame Olimpia CIARDI, née à Rome (Italie), le 25 juillet 1959 et demeurant au Rangers Lodge Bungalow, Corbury Park, Charlbury Town Chipping Norton, Oxfordshire OX7 3HD, Grande-Bretagne.

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 14 mai 2008, quatre (4) parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par la société MAYFLOWER Sàrl à Madame Olimpia CIARDI. A cette même date, deux (2) parts sociales ont été transférées par la société Foncière CG & Associés S.A. to Madame Olimpia CIARDI.

Par conséquent, le capital social de la société est réparti comme suit:

- Madame Olimpia CIARDI 6 parts sociales
- MAYFLOWER Sàrl 396 parts sociales
- Foncière CG & Associés S.A. 198 parts sociales

Signature.

Référence de publication: 2008125090/7091/45.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07052. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Entreprise Del Col SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 1, route de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg B 43.389.

L'an deux mille huit, le quatre septembre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ENTREPRISE DEL COL S.A.", ayant son siège social à L-3691 Ehlange-sur-Mess, 1, route de Mondercange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 43.389, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, en date du 26 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 297 du 21 juin 1993, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant:

- en date du 12 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1908 du 11 octobre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Jean-Paul GOERENS, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui restera annexée, signée ne varietur, au présent acte pour être enregistrée avec lui.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C du 6 août 2008 et du 20 août 2008;
- dans le journal luxembourgeois JOURNAL du 6 août et du 20 août 2008.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions sont présentes ou dûment représentées à cette assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital à 0 par absorption des pertes.
2. Augmentation du capital à EUR 300.000,- (trois cent mille Euros) par émission de 10.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 30,- (trente Euros) chacune.
3. Modification de l'art. 5 des statuts portant sur le capital.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

120411

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros) à un montant de EUR 0,- (zéro Euro) par apurement à concurrence du même montant des pertes de la société et par annulation de 10.000 (dix mille) actions existantes sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

La société n'ayant reçu des souscriptions à l'augmentation de capital qu'à hauteur de EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) pour 6.250 (six mille deux cent cinquante) actions nouvelles, l'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) pour le reporter de son montant après réduction de EUR 0,- (zéro Euro) au montant de EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) par la création et l'émission de 6.250 (six mille deux cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 30,- (trente Euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire, de sorte que le capital social soit à nouveau représenté par 6.250 (six mille deux cent cinquante) actions de EUR 30,- (trente Euros) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes TREVISO CONSULTING S.A., ayant son siège social à Road Town, Tortola (British Virgin Islands), ici représentée par son administrateur unique, Maître Jean-Paul GOERENS, prénommé;

laquelle, représentée comme dit, a déclaré souscrire les 6.250 (six mille deux cent cinquante) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société "ENTREPRISE DEL COL S.A.", prédésignée, de sorte que la somme de EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros), représenté par 6.250 (six mille deux cent cinquante) actions de valeur nominale de EUR 30,- (trente Euros) chacune, entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de conférer au conseil d'administration tous pouvoirs pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent suite aux résolutions ci-avant prises.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille neuf cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.P. GOERENS, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2008. Relation: LAC/2008/36708. — Reçu à 0,50%: neuf cent trente-sept euros cinquante cents (€ 937,50.-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008125252/211/79.

(080146151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Albemarle Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.790.

—
STATUTES

In the year Two Thousand and Eight, on the twelfth August.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Birchleigh Limited, a private limited company, having its registered office at First Floor, Jubilee Buildings, Victoria Street, Douglas, Isle of Man and registered with the Trade and companies register of the Isle of Man under number 002255V.

here represented by Ms Virginie Gonella, attorney, residing professionally in L-2016, Luxembourg, 291, route d'Arlon, by virtue of proxy established on 2 July 2008.

The said proxy signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended from time to time (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to a one man company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.5 The Company may further provide investment advice exclusively to the company Brandenburg Fund SICAV-FIS.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination Albemarle Management S.à.r.l.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - shares.

6.1 - Subscribed share capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,400 (Twelve Thousand Four Hundred Euros) represented by 12,400 (Twelve Thousand Four Hundred) shares (parts sociales) of EUR 1 (One Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

6.5.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and signatory power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed 25 (Twenty-Five). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 As long as the number of shareholders does not exceed 25 (Twenty-Five), the annual general meeting will be held at the discretion of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) and the single shareholder will have the powers set out in article 200-2 of the Law. Where the number of shareholders exceeds 25 (Twenty-Five), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first day of the month of September, at 2.00 pm.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds 25 (Twenty-Five), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of April and ends on the 31st of March of each year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of March 2009.

11.2 - Annual accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to 5% (Five per cent) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to 10% (Ten per cent) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

12.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution shall be taken by the general meeting of shareholders.

12.5 The sole director (gérant) or, in case of plurality of directors, the board of directors (conseil de gérance) may however and subject to the following conditions decide to pay interim dividends:

a) interim accounts shall be drawn-up showing that there are sufficient funds available for distribution;

b) the amount to be distributed may not exceed total profits realized since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be booked to reserve accounts pursuant to the requirements of the Law or of the Articles; and

c) the decision of the sole director (gérant) or, in case of plurality of directors, the board of directors (conseil de gérance) to distribute an interim dividend may not be taken more than 2 (Two) months after the date at which the interim accounts referred to under a) above have been made up.

Art. 13. Dissolution - liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the Law.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed % of share amount	capital
		EUR	
Birchleigh Limited	12,400	12,400	100%
TOTAL	12,400	12,400	100%

All the shares have been paid-up to the extent of 100% (One Hundred percent) by payment in cash, so that the amount of EUR 12,400 (Twelve Thousand Four Hundred Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900.-

Resolutions of the shareholder

1. The Company will be administered by the following directors (gérants) for an undetermined period:
 - a. Ms Philippa Dunkley, born in Northampton, United Kingdom, on 26 July 1979 residing professionally at 43/44 Al-bemarle Street, London W1S 4JJ, United Kingdom; and
 - b. Mr. Alberto Morandini, born in Petange, Luxembourg on 9 February 1968 residing professionally at 41, boulevard Prince Henri; L-2015 Luxembourg.
2. The registered office of the Company shall be established at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Birchleigh Limited, ayant son siège social au First Floor, Jubilee Buildings, Victoria Street, Douglas, Ile de Man et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de l'Ile de Man sous le numéro 002255V.

Ci-après représentée par Mademoiselle Virginie Gonella, Avocate, résidant professionnellement à L-2016 Luxembourg, 291, route d'Arlon, en vertu d'une procuration donnée le 2 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.5 L'objet de la Société est de fournir en outre des services d'investissement exclusivement à la société Brandenburg Fund SICAV-FIS.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: Albemarle Management S.à.r.l.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 12.400 EUR (Douze Mille Quatre Cents Euros) représenté par 12.400 (Douze Mille Quatre Cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (Un Euro), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à 25 (Vingt-Cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Aussi longtemps que le nombre des associés n'excède pas 25 (Vingt-Cinq), l'assemblée générale annuelle sera tenue à la discrétion du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, et l'associé unique aura les pouvoirs prévus à l'article 200-2 de la Loi. Si le nombre des associés est supérieur à 25 (Vingt-Cinq), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le premier jour du mois de septembre, à 14.00.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à 25 (Vingt-Cinq), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - comptes annuels.

11.1 - Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2009.

11.2 - Comptes annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (Cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne 10% (Dix pour cent) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

12.4 La décision de procéder à une distribution, qui portera aussi sur la détermination du montant de cette distribution sera prise par l'assemblée des actionnaires.

12.5 Le gérant unique ou dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, le conseil de gérance, pourra cependant décider, sous réserve des conditions suivantes, de procéder à un ou plusieurs versements d'acomptes sur dividendes:

- a) Un état comptable sera établi, faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
- b) Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire; et
- c) La décision du gérant unique ou dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, du conseil de gérance, de distribuer un acompte ne peut être prise plus de 2 (Deux) mois après la date à laquelle a été arrêté l'état comptable visé au point a) ci-dessus.

Art. 13. Dissolution - liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par la Loi.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit EUR	% du capital social
Birchleigh Limited	12.400	12.400	100%
TOTAL	12.400	12.400	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12.400 EUR (Douze Mille Quatre Cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.900,- EUR.

Résolution de l'associé

1. La Société est administrée par les gérants suivants pour une période indéterminée:
 - a. Madame Philippa Dunkley, née à Northampton, Royaume Uni, le 26 juillet 1979, résidant professionnellement au 43/44 Albemarle Street, Londres W1S 4JJ, Royaume Uni;
 - b. Monsieur Alberto Morandini, né à Pétange, Luxembourg, le 9 février 1968, résidant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-2015, Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. GONELLA - H. HELLINCK.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2008, LAC/2008/34558. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros (EUR 62,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-six septembre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008124163/242/428.

(080144405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Compagnie d'Etude et de Conseil Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 59.942.

L'an deux mille huit, le cinq septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Compagnie d'Etude et de Conseil Luxembourg S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 38, avenue du X Septembre, R. G. Luxembourg section B numéro 59.942, constituée suivant acte reçu le 4 juillet 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 26802.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social permettant à la société d'agir comme administrateur et gérant de sociétés et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

2.- Modification du mode d'administration de la société lorsqu'elle agit comme administrateur ou gérant de société et modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet de fournir tout conseil économique aux personnes physiques et morales ainsi que la prestation de tous services y liés directement ou indirectement.

A cet effet, elle pourra notamment agir comme administrateur ou géant de sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La société pourra également prendre des intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Elle peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en général toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le mode d'administration de la société lorsqu'elle agit comme administrateur ou gérant de société et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, sauf lorsqu'elle agit dans le cadre de ses mandats d'administrateur et de gérant. Dans cas, la société pourra être engagée par la signature individuelle de l'un de ses administrateurs.

Pour toutes les autres activités relevant de l'objet social, la société pourra également être engagée par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2008. Relation: LAC/2008/36722. - Reçu douze euros (€ 12.-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 SEPTEMBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008125253/211/71.

(080146157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

M.S.C.V. Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 95, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.212.

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Sibylle PICAVET, indépendante, née à Mouscron (Belgique), le 20 novembre 1945, épouse de Monsieur Jean-Pierre COUVREUR, demeurant à L-3396 ROESER, 10, rue de l'Alzette;

ici représentée par:

Madame Nicole MAECK, demeurant à L-8081 BERTRANGE, 50, rue de Mamer;

en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé datée du 24 juin 2008;

2.- Madame Valérie COUVREUR, employée, née le 7 août 1969, épouse de Monsieur Philippe DESTRAIS, demeurant à B-6120 NALINNES, avenue des Crocus, 2;

ici représentée par:

Madame Nicole MAECK, demeurant à L-8081 BERTRANGE, 50, rue de Mamer;

en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé datée du 19 août 2008;

lesquelles procurations ont été paraphées "ne varietur" par les parties et le notaire et resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes déclarent être les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée «M.S.C.V. Consulting S.à r.l.», avec siège social à L-3396 ROESER, 10, rue de l'Alzette;

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84.212;

constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART de résidence à Pétange, en date du 8 octobre 2001, publiée au Mémorial C de 2002, page 15.599;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART de résidence à Pétange, en date du 18 avril 2002, publiée au Mémorial C de 2002, page 51.155

Lesquelles comparantes, agissant comme prédit, se sont réunies en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident de transférer le siège social de la société de Roeser à L-2561 Luxembourg, 95, rue de Strasbourg.

Deuxième et dernière résolution

Suite au prédit transfert de siège social le premier alinéa de l'article 2.- des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg. » Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les frais généralement quelconques incombant à la société, en raison de la présente assemblée générale sont évalués approximativement à six cent vingt Euro (Euro 620.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel,

Signé: Picavet, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 25 septembre 2008. Relation: EAC/2008/12167. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 29 septembre 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008125255/209/49.

(080146154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Swan Walk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.002,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 127.207.

In the year two thousand and seven, on the fifth of October.

Before Us, Maître Henri Beck, notary, residing at Echternach.

There appears:

1- Mr Joseph Cosgrave, born in Dublin on March 31st, 1959, residing at Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14, Ireland;

2- Mr Peter Cosgrave, born in Dublin on May 30th, 1960, residing at Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Ireland; and

3- Mr Michael Cosgrave, born in Dublin on December 7th, 1962, residing at 7, Hillside Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Ireland,

here represented by Mrs Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf, by virtue of three proxies given on October 4th, 2007.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Swan Walk S.à r.l." (the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 127.207, with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger dated March 29th, 2007, published in the Memorial, Recueil Special C n ° 1224 of June 21st, 2007 whose articles of association have lastly been amended by a deed of the undersigned notary dated September 13th, 2007, not yet published in the Mémorial C.

II. The Company's share capital is set at eight thousand, four hundred and sixty-six British Pounds (£ 8,466.-) represented by eight thousand, four hundred and sixty-six (8,466) shares of one British Pound (£ 1.-) each.

III. The shareholders resolve to increase the corporate capital of the Company to the extent of ninety-one thousand, five hundred and thirty-six British Pounds (£ 91,536.-) to raise it from its present amount of eight thousand, four hundred and sixty-six British Pounds (£ 8,466.-) to one hundred thousand and two British Pounds (£ 100,002.-) by creation and issue of ninety-one thousand, five hundred and thirty-six (91,536) new shares of one British Pound (£ 1.-) each.

Subscription - Payment

All the ninety-one thousand, five hundred and thirty-six (91,536) shares with a par value of one British Pound (£ 1.-) each, have been subscribed as follows:

30,512 shares to Peter Cosgrave, prenamed

30,512 shares to Joseph Cosgrave, prenamed

30,512 shares to Michael Cosgrave, prenamed

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of ninety-one thousand, five hundred and thirty-six British Pounds (£ 91,536.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

IV. The shareholders resolve to amend article 6 § 1 of the articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is fixed at one hundred thousand and two British Pounds (£ 100,002.-) represented by one hundred thousand and two (100,002) shares of one British Pound (£ 1.-) each, all of which are fully paid up."

Valuation of the increased capital

For the purpose of registration, the increased capital of ninety-one thousand, five hundred and thirty-six British Pounds (£ 91,536.-) is valued at one hundred thirty-two thousand Euro eighty-three Cent (€ 132,093.83).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq octobre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

- 1- M. Joseph Cosgrave, né à Dublin, le 31 mars 1959, résidant à Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14, Irlande;
- 2- M. Peter Cosgrave, né à Dublin, le 30 mai 1960, résidant à Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Irlande; et
- 3- M. Michael Cosgrave, né à Dublin, le 7 décembre 1962, résidant au 7, Hillside Drive, Rattfarnham, Dublin 14, Irlande,

ici représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu de trois procurations données le 4 octobre 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Swan Walk S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 127.207, constituée suivant acte du notaire Maître Joseph Elvinger reçu en date du 29 mars 2007, publié au Mémorial C n ° 1224 daté du 21 juin 2007 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné reçu en date du 13 septembre 2007, non encore publié au Mémorial C.

II. Le capital social de la Société est fixé à huit mille quatre cent soixante-six Livres Sterling (£ 8.466,-) représenté par huit mille quatre cent soixante-six (8.466) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1,-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-onze mille cinq cent trente-six Livres Sterling (£ 91.536,-) pour le porter de son montant actuel de huit mille quatre cent soixante-six Livres Sterling (£ 8.466,-) à cent mille deux Livres Sterling (£ 100.002,-) par la création et l'émission de quatre-vingt-onze mille cinq cent trente-six (91.536) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1,-) chacune.

Souscription - Libération

Toutes les quatre-vingt-onze mille cinq cent trente-six (91.536) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1,-) chacune, ont été souscrites de la manière suivante:

- 30.512 parts sociales par Peter Cosgrave, préqualifié
- 30.512 parts sociales par Joseph Cosgrave, préqualifié
- 30.512 parts sociales par Michael Cosgrave, préqualifié

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt-onze mille cinq cent trente-six Livres Sterling (£ 91.536,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

IV. Les associés décident de modifier l'article 6 § 1 des statuts en conséquence pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à cent mille deux Livres Sterling (£ 100.002,-) représenté par cent mille deux (100.002) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.»

Evaluation du capital social

Pour les besoins de l'enregistrement le capital augmenté de quatre-vingt-onze mille cinq cent trente-six Livres Sterling (£ 91.536,-) est évalué à cent trente-deux mille quatre-vingt-treize Euros quatre-vingt-trois Cents (€ 132.093,83).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 8 octobre 2007. Relation: ECH/2007/1209. — Reçu mille trois cent vingt euros quatre-vingt-quatorze euros (132.093,83 € à 1 % = 1.320,94 €).

Le Releveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} octobre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008125278/201/116.

(080146139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Triton Masterluxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 121.037.

A la suite de plusieurs assemblées générales extraordinaires, certains actionnaires de la Société ont changé de dénomination sociale comme suivant:

- En date du 10 juin 2008, la société Nansen S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois ayant siège social au 8, rue Beck, L - 1222 Luxembourg, enregistrée sous le Numéro B 110.899 a désormais pour dénomination sociale NVS Holdco S.à r.l.;

- En date du 10 juin 2008, la société Bloomed HoldCo S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois ayant siège social au 8, rue Beck, L - 1222 Luxembourg, enregistrée sous le Numéro B 117.112 a désormais pour dénomination sociale Basler HoldCo S.à r.l.;

- En date du 10 juin 2008, la société Pontoon Luxco S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois ayant siège social au 8, rue Beck, L - 1222 Luxembourg, enregistrée sous le Numéro B 117.246 a désormais pour dénomination sociale Puukeskus HoldCo S.à r.l.;

- En date du 10 juin 2008, la société Scandinavian Bullet S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois ayant siège social au 8, rue Beck, L - 1222 Luxembourg, enregistrée sous le Numéro B 122.235 a désormais pour dénomination sociale Bravida HoldCo S.à r.l.;

- En date du 10 juin 2008, la société Apolus Holdco S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois ayant siège social au 8, rue Beck, L - 1222 Luxembourg, enregistrée sous le Numéro B 123.798 a désormais pour dénomination sociale Alimak Hek HoldCo S.à r.l.;

- En date du 10 juin 2008, la société Shogun Holdco S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois ayant siège social au 8, rue Beck, L - 1222 Luxembourg, enregistrée sous le Numéro B 124.867 a désormais pour dénomination sociale B&C HoldCo S.à r.l.;

- En date du 10 juin 2008, la société Rumba Luxco 1 S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois ayant siège social au 8, rue Beck, L - 1222 Luxembourg, enregistrée sous le Numéro B 133.873 a désormais pour dénomination sociale Rütgers HoldCo S.à r.l.;

- En date du 31 juillet 2008, la société T5 S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois ayant siège social au 8, rue Beck, L - 1222 Luxembourg, enregistrée sous le Numéro B 134.844 a désormais pour dénomination sociale Plymouth HoldCo S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008125670/1649/40.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03709. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080145929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Haydn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.745.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of September.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg.

there appeared:

"CLS LUXEMBOURG S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 65 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Company and Trade Register in Luxembourg, under section B number 110 163,

duly represented by

Ms Sandra CALVARUSO, employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 15 September 2008.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole shareholder of "HAYDN S.à r.l." (the "Company") a company ("société à responsabilité limitée") established and having its registered office at 65 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 115 745, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 12 April 2006, which deed has been published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1249 on 28 June 2006. The Articles of Incorporation of the Company have never been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital and acting in its capacity as sole shareholder, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVED to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (7'500.- EUR) in order to raise it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each to an amount of TWENTY THOUSAND EURO (20'000.- EUR) to be divided then into eight hundred (800) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) per share.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVED to create and issue three hundred (300) new additional shares, having each a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) all vested with the same rights and privileges as the existing shares, to be subscribed and fully paid up in cash together with a share premium of NINE HUNDRED SEVENTY-FIVE EURO (975.- EUR) per new issued share, thus being a share premium in a total amount of TWO HUNDRED NINETY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (292'500.- EUR).

Subscription and payment

Thereupon appeared:

Mrs Sandra CALVARUSO, prenamed;

acting as a special proxy holder of the sole shareholder, the Company "CLS LUXEMBOURG S.à r.l." prementioned, pursuant to the prenamed proxy,

which proxy holder, acting in said capacity, declared to subscribe, in the name and on behalf of the Company "CLS LUXEMBOURG S.à r.l.", to all three hundred (300) newly issued shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) per share and to fully pay up such shares by a contribution in cash together with the prementioned share premium of TWO HUNDRED NINETY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (292'500.- EUR).

The proof of the existence and of the value of the contribution in cash, thus a total amount of THREE HUNDRED THOUSAND EURO (300'000.- EUR) has been produced to the undersigned notary, whereas the amount of SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (7'500.- EUR) will be allocated to the share capital of the Company and the amount of FOUR TWO HUNDRED NINETY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (292'500.- EUR) to the share premium account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder RESOLVED to amend the first paragraph of article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

Art. 6. (first paragraph). "The Company's corporate capital is fixed at TWENTY THOUSAND EURO (20'000.- EUR) divided into eight hundred (800) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid up."

Expenses

the expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thousand six hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Belvaux, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, party, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"CLS LUXEMBOURG S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 65 avenue la Gare, L-1611 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 110 163,

dûment représentée par

Madame Sandra CALVARUSO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu de d'une procuration donnée à Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signée, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'associée unique de "HAYDN S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 65 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 115 745, constituée suivant acte notarié en date du 12 avril 2006, lequel acte notarié fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1249 du 28 juin 2006. Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social et agissant en tant que seule associés, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a DECIDÉ d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (7'500.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune à un montant de VINGT MILLE EUROS (20'000.- EUR) qui sera alors divisé en huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) par part sociale.

Deuxième résolution

L'associée unique a DECIDÉ de créer et d'émettre trois cents (300) nouvelles parts sociales supplémentaires, ayant chacune une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) toutes avec les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, a souscrire et libérées intégralement en numéraire ensemble avec une prime d'émission de NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (975.- EUR) par part sociale nouvelle émise, soit une prime d'émission d'un montant total de DEUX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (292'500.- EUR).

Souscription et paiement

Ensuite est intervenue:

Madame Sandra CALVARUSO, prénommée,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la seule associée, la Société "CLS LUXEMBOURG S.à r.l.", prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée,

laquelle mandataire, agissant en sa susdite capacité, a déclaré souscrire, au nom et pour compte de la Société "CLS LUXEMBOURG S.à r.l." toutes les trois cents (300) nouvelles parts sociales présentement émises d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) par part sociale et les libérer intégralement par un apport en numéraire ensemble avec la prédite prime d'émission d'un montant de DEUX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (292'500.- EUR).

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport d'un montant total de TROIS CENT MILLE EUROS (300'000.- EUR) ont été présentés au notaire soussigné, duquel un montant de SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (7'500.- EUR) est à allouer au capital social de la Société et le montant de DEUX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (292'500.- EUR).

au poste prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associée unique a DECIDÉ de modifier le premier alinéa de l'article SIX (6) des statuts de la Société lequel premier alinéa aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. (premier alinéa). "Le capital social souscrit de la Société est fixé à VINGT MILLE EUROS (20'000.- EUR) divisé en huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison des présentes s'élève à environ mille six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, cette dernière a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CALVARUSO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 septembre 2008. Relation: EAC/2008/11887. - Reçu mille cinq cents Euros (300.000.- à 0,5% = 1.500.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 septembre 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008125774/239/135.

(080146934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Baikal S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 13.152.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAIKAL S.A., SPF

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008125795/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00487. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

EMC Luxembourg PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 372.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.660.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of September.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EMC CORPORATION, a company incorporated and organized under the laws of the State of Massachusetts (USA), having its registered office at 176, South Street, Hopkinton MA 01748, USA, registered at the Trade and Company Register of the State of Massachusetts under the number 042680009,

here represented by Mrs Stéphanie JUAN, lawyer, professionally residing at L-2016 Luxembourg City, 8, rue Ste-Zithe, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. EMC CORPORATION is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of EMC Luxembourg PSF S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under

number B 122.660 (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, dated December 8, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 10 of January 10, 2007.

II. The share capital of the Company is set at one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.00) represented by sixty thousand (60,000) shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.00) each.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the subscribed share capital of the Company by one million one hundred and twenty-eight thousand euro (EUR 1,128,000.00) by reimbursement of the Sole Shareholder and by reduction of the nominal value of the shares, to bring it from its present amount of one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.00) represented by sixty thousand (60,000) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.00) each to three hundred and seventy-two thousand euro (EUR 372,000.00) divided into sixty thousand (60,000) shares with a par value of six euro twenty cents (EUR 6.20) each.

The repayment shall be effected under observance of the provisions of the article 69 (2) of the law on commercial companies.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

"The capital is fixed at three hundred and seventy-two thousand euro (EUR 372,000.00) represented by sixty thousand (60,000) shares with a par value of six euro twenty cents (EUR 6.20) each."

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.00).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder, the proxy holder signed together with Us, the Undersigned notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

EMC CORPORATION, une société constituée et existant sous les lois de l'Etat du Massachusetts (USA), ayant son siège social à 176, South Street, Hopkinton MA 01748, USA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de l'Etat du Massachusetts sous le numéro 042680009,

ici représentée par Madame Stéphanie JUAN, juriste, demeurant professionnellement à L- 2016 Luxembourg, 8, rue Ste-Zithe, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. EMC CORPORATION est l'associé unique (l'Associé Unique) de EMC Luxembourg PSF S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.660 (la Société), constituée par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 8 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 10 du 10 janvier 2007.

II. Le capital social de la Société s'élève à un million cinq cent mille euros (1.500.000.- EUR), représenté par soixante mille (60.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de un million cent vingt-huit mille euros (1.128.000.- EUR) par remboursement à l'Associé Unique et par réduction de la valeur nominale des parts

sociales, pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent mille euros (1.500.000.- EUR) représenté par soixante mille (60.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune à trois cent soixante-douze mille euros (372.000.- EUR) représenté par soixante mille (60.000) parts sociales d'une valeur nominale de six euros et vingt centimes (6,20 EUR) chacune.

Ledit remboursement ne pourra se faire que dans le respect de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à trois cent soixante-douze mille euros (372.000.- EUR), représenté par soixante mille (60.000) parts sociales d'une valeur nominale de six euros et vingt centimes (6,20 EUR) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. JUAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2008. Relation: LAC/2008/38671. - Reçu douze euros 12.- EUR.

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2008125769/242/102.

(080146730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Lend Lease Europe Properties, SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.042.

Le bilan pour la période 1^{er} janvier 2007 jusqu'au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.9.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008126153/275/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09333. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

**Vector Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Water Resources S.à r.l.).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.303.

In the year two thousand and eight, on the ninth day of September,
Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Water Resources S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated August 28, 2007, published in the Memorial C number 2522 of November 7, 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 132.303.

The extraordinary general meeting is declared open with Ms Sabina Craciunescu, private employee, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms. Catherine Beerens, private employee, residing in Habay-la-Neuve (Belgium).

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Charles Etonde, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. To change the denomination of the Company from "Water Resources S.à r.l." to "Vector Holdings S.à r.l.".

2. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The present extraordinary general meeting, representing the entire share capital of the Company, is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

The general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to change the denomination of the Company from "Water Resources S.à r.l." to "Vector Holdings S.à r.l.". As a result article 1 shall from now on read as follows:

" **Art. 1. Form, Name.** There is established by the shareholders a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of a sole shareholder. At no time the number of the shareholders may exceed forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Vector Holdings S.à r.l.".

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le neuf septembre,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Water Resources S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2522 du 7 novembre 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B, numéro 132.303.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Mlle Sabina Craciunescu, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mlle Catherine Beerens, employée privé, demeurant à Habay-la-Neuve (Belgique).

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur M. Charles Etonde, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. De changer la dénomination de la société de «Water Resources S.à r.l.» en «Vector Holdings S.à r.l.»

2. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de «Water Resources S.à r.l.» en «Vector Holdings S.à r.l.». Par conséquent, l'article 1^{er} aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme, Nom. Il est établi par les associés une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par le droit luxembourgeois, plus précisément la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société est initialement composée d'un associé unique. A aucun moment le nombre des actionnaires ne doit excéder quarante (40) membres.

La Société existera sous le nom de «Vector Holdings S.à r.l.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Craciunescu, C. Beerens, Ch. Etonde, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2008. Relation: LAC / 2008 / 36733. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008126128/212/101.

(080147058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

IEMAM-Indosuez Emerging Markets Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 57.226.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2008

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ, adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et la société FMS SERVICES S.A., siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et S.G.A. SERVICES S.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 1 an.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS est réélue Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société

IEMAM-INDOSUEZ EMERGING MARKETS ASSET MANAGEMENT S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008126134/1023/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04210. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Europa Transport S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 33.985.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008

1. Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340, Luxemburg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750, Luxemburg

2. Herr Dieter Feustel wird von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied abberufen.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied bestellt die Versammlung Herrn Georges Majerus, geb. 08.07.1965 in Dudelange, geschäftsansässig 62, avenue Victor Hugo, L-1750, Luxemburg, der das Amt annimmt und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 fortführt.

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008126457/756/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09388. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Midland Pyxis Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 32.335.

—
Constituée par-devant M^e Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 1989, acte publié au Mémorial C n° 139 du 27 avril 1990, modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2005, acte publié au Mémorial C n° 1396 du 15 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MIDLAND PYXIS GROUP S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008125348/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09066. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Fertifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.377.

—
Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 décembre 2006, acte publié au Mémorial C n° 347 du 10 mars 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FERTIFIN S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008125344/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09064. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.
